VILLE DU BLANC-MESNIL
ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 28 JUIN 2018
À 18H45
SALLE JOSEPH MIRGON
(Annexe à la convocation du 22 juin 2018)

1. Maintien ou non d'un adjoint au maire dans ses fonctions.

2. Élection du 11e adjoint au maire.

3. Indemnités de fonctions allouées au maire, aux adjoints au maire et aux conseillers municipaux délégués.

4. Désignations au sein d'organismes extérieurs.

5. Stationnement – Expérimentation mise en place d'un dispositif de réglementation spécifique sur plusieurs secteurs de la Ville.

6. Approbation du choix du délégataire pour l'exploitation des marchés forains communaux.

7. Marchés forains – Fixation des tarifs.

8. Approbation de la Charte territoriale de relogement et autorisation donnée à monsieur le Maire de la signer.

9. Adoption de la décision modificative n° 1-2018 du Budget principal de la Ville.

10. Dispositif de contractualisation entre la Ville et l'État pour les années 2018 à 2020.

11. Budget principal de la Ville – Fixation du montant du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour l'année 2018.

12. Convention entre la Ville et la Direction Générale des Finances Publiques pour le paiement sur internet des titres exécutoires émis par la Ville.

13. Convention entre la Ville et la Direction Générale des Finances Publiques pour le paiement sur internet des produits des régies de recettes municipales.

14. Projet urbain autour de la future gare ligne 16 : acquisition en l'état futur d'achèvement d'un lot représentant un local destiné à accueillir une crèche municipale, situé 28, avenue du Général de Gaulle auprès de ALTAREA COGEDIM GRANDS PROJETS.

15. Projet urbain angle 59 à 61, avenue Pasteur – 133 à 139, avenue de la République – Constat de désaffectation et déclassement d'une partie de la parcelle cadastrée AT n° 304.

16. Projet de requalification du centre Casanova.

17. Intégration des parcelles dans le domaine public communal – sections cadastrales AT, AV, AW, AX et AY.

18. Approbation de l'acquisition d'une partie de la parcelle non bâtie cadastrée section AT n° 155P d'une superficie de 31 m² sise 2, rue Augustin Marcos – 77, avenue de la République.

19. Participation à l'appel à manifestation d'intérêt « les centres-villes vivants ».

20. Demande de subvention au titre de la dotation politique de la ville – Année 2018.

21. Création d'un tarif pour la délivrance de duplicata de livrets de famille.

22. Approbation du Projet Éducatif Territorial (PEDT) 2018/2019.

23. Tarification des activités péri et extra scolaires pour l'année 2018/2019.

24. Convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis et la Ville concernant le versement de la prestation de service unique (PSU) pour le multi-accueil FA MI SOL.

25. Convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis et la Ville pour le versement de la prestation de service accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour « l'accueil adolescent ».

26. Conventions d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis et la Ville pour le versement des prestations de service accueil de loisirs sans hébergement (périscolaire et extrascolaire) et l'aide spécifique rythmes éducatifs.

27. Marché des Tilleuls – Reconduction de la mise à disposition, à titre gratuit, du patrimoine de Vilogia au profit de la commune du Blanc-Mesnil.

28. Adhésion au « réso commerce » de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Seine-Saint-Denis (CCI 93).

29. Fonds d'Initiative Associative (FIA) 2018.

30. Fonds de Participation des Habitants (FPH).

31. Modification du tableau des effectifs.

32. Signature de la convention de délégation de la gestion d'activité de la protection maternelle et infantile et de planification familiale entre la Ville et le Département de la Seine-Saint-Denis.

33. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Étoile Sportive du Blanc-Mesnil Judo (ESBM Judo).

34. Attribution de subventions de fonctionnement aux amicales de locataires.

35. Convention-cadre pour la création et l'animation d'un atelier de sophrologie auprès des patients du CSAPA Cap93.

36. Mise à jour, suite aux évolutions réglementaires, de la délégation accordée au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Le Blanc-Mesnil,
le 22 juin 2018

Thierry MEIGNEN,
Maire
Conseiller Régional d'Île-de-France

Le Blanc-Mesnil